



MAIRIE DE GILLES (28260)

Compte rendu du Conseil municipal du 15 juin 2021, convoquée 09/06/2021

La séance s'est déroulée dans la salle de la mairie.

Présents : M. Malhappe, S. Apruzzese, E. Mascret, C. Bourrat, L. Dujardin, J. Lehoux, T. de Ferrières, P. Avril, C. Huet, P. Boquet, S. Lamouille, G. Aubry, D. Ferrandin, M.-C. Willaume

Procuration : P. Maisonneuve à L. Dujardin

Céline Huet est nommée secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h30.

1) Le compte rendu de la séance du 9 avril 2021 est approuvé à l'unanimité et le registre des délibérations signé par l'ensemble des conseillers.

2) **Ajout d'un point à l'ordre du jour : adhésion à l'assistance administrative et juridique d'Eure-et-Loir Ingénierie accepté à l'unanimité**

3) **Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PayFiP**

Monsieur le Maire rappelle que toutes les collectivités ont l'obligation d'adhérer à PayFiP pour proposer à leurs administrés un service de paiement en ligne. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer la convention d'adhésion au service.

4) **Convention d'adhésion au groupement de commandes « Pôles Energie Centre » pour l'achat d'électricité**

Sur proposition de Monsieur le Maire et pour maîtriser les coûts d'achat en matière d'énergie, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes « Pôle Energie Centre » pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et pour les services associés.

5) **Délibérations concernant l'hygiène, la santé et la sécurité au travail**

Monsieur le Maire précise que les cinq délibérations suivantes relèvent du domaine de la sécurité et de l'organisation du personnel et appellent les remarques suivantes :

- Il s'agit de documents obligatoires, même s'ils sont peu adaptés aux petites communes ;
- Les membres du conseil municipal ont tous été destinataires le 19 mai 2021 de l'ensemble des documents, sujets des délibérations proposées ;
- Les documents soumis à délibération ont tous été validés préalablement par le Comité d'Hygiène et de Sécurité du Comité Technique (Centre de Gestion 28) ;
- Emmanuelle a adapté à la commune de Gilles des trames de documents existants par ailleurs pour limiter le temps passé sur le sujet.

Sont ainsi adoptés à l'unanimité par le conseil municipal :

- Le règlement intérieur du personnel ;
- Le document unique d'évaluation des risques professionnels (à actualiser annuellement) ;
- Le registre de santé et de sécurité au travail ;
- Le registre de signalement d'un danger grave et imminent ;
- Le livret d'accueil pour la formation à l'hygiène et à la sécurité.

6) Opportunités foncières

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par une famille de la commune pour la vente de deux parcelles. L'une est un terrain en zone agricole cadastré AD 033 de 2 800 m², au lieu-dit Les Mazies, en bord de route menant à la Chaussée d'Ivry. Sur l'autre, située au bas de la rue des Rostys, se trouvent deux hangars agricoles et une construction en dur.

- Parcelle AD 033 : cette parcelle, enclavée et protégée par deux bois, est d'ores et déjà utilisée à titre gracieux par la commune pour faire du feu, entreposer du matériel ou des matériaux. Les propriétaires en demandent 3 000 €, ce qui est conforme au prix du marché. Monsieur le Maire a pris contact avec la Safer. Il s'avère que le recours à cet organisme serait élevé, alors que le risque de préemption par un agriculteur est faible, compte tenu de la nature de la parcelle. Il rappelle que le droit de préemption de la commune ne s'applique pas en terrain agricole.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur de l'acquisition de cette parcelle pour 3 000 €.

L. Dujardin suggère que ce terrain puisse aussi servir de terrain de jeux pour les jeunes.

Ch. Bourrat souligne toutefois l'éloignement de la parcelle et la présence dangereuse de la route départementale toute proche.

- Parcelle au bas de la rue des Rostys, située en zone Uc : cette parcelle de 2 300 m² s'inscrit dans un schéma d'orientation, dont les termes sont supérieurs aux contraintes du PLU, censé protéger la commune contre des constructions de qualité médiocre. Monsieur le Maire a contacté le cabinet Gilson, qui a suivi la commune dans l'établissement de son PLU, ainsi que le service urbanisme de l'Agglo du Pays de Dreux. Ces deux organismes ont mis en garde la commune contre le fait que, malgré le schéma d'orientation, la zone Uc étant celle où les contraintes à la construction sont les plus faibles, le risque d'allotissement et de constructions médiocres reste élevé.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire était prêt à proposer un portage financier pour rester maître du devenir de la parcelle. L'agence immobilière en demande 150 000 € net vendeur.

Il semblerait qu'un habitant sérieux du village soit intéressé par l'achat de cette parcelle, offrant une garantie quant à la bonne fin de ce projet et la réduction du risque d'allotissement outrancier.

C. Huet précise qu'un lotissement est aussi conditionné à des contraintes d'assainissement.

T. de Ferrières note que des promoteurs proposent désormais des assainissements communs à plusieurs maisons. Ce à quoi S. Apruzzese ajoute le recours croissant aux microstations, qui offrent une opportunité supplémentaire aux acquéreurs de petites parcelles.

D. Ferrandin note que les normes concernant l'assainissement sont scrutées à la loupe par le Spac, qui considère que l'épandage reste la solution à privilégier compte tenu des problèmes d'entretien rencontrés avec les microstations.

Après débats, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle, n'étant pas un promoteur immobilier. Il est toutefois souhaité qu'une révision du PLU soit envisagée pour revenir sur l'enjeu paysager de certaines zones, d'une part, et pour tenir compte de l'évolution de la législation, d'autre part.

La commune suivra de près ce projet et veillera notamment à l'application dans la lettre et dans l'esprit du schéma d'orientation de cette parcelle.

7) Adhésion à Eure-et-Loir Ingénierie (Assistance administrative et juridique)

Monsieur le Maire demande au conseil, qui l'accepte à l'unanimité, l'autorisation d'adhérer à Eure-et-Loir Ingénierie pour bénéficier de l'assistance administrative et juridique, comprenant notamment 2 actes ou projets par an (vente, transfert de biens, aliénation de chemins ruraux, régularisation de parcelles, convention de servitudes), le conseil juridique autant que de besoin, le conseil en marché public. Le coût annuel de cette mission est de 0,80 €/habitant DGF, moindre qu'un acte notarié classique.

Ce service sera notamment utile pour l'établissement de l'acte de vente de la parcelle cadastrée AD 033.

8) Informations diverses

- Décision n° 2021-01 : acte de prêt concrétisé selon les termes évoqués lors du précédent conseil.
- Lecture de la lettre de remerciement de la Présidente de l'ALGD pour le versement de la subvention 2021.
- Rappel sur les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021, qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier numéro du *Tambour du Radon*. Monsieur le Maire précise que les deux conseillers départementaux sortants, très à l'écoute des communes du canton, ont permis de mobiliser 376 000 € pour la commune de Gilles (city stade, auberge, mairie, réfection de voiries) durant leur précédent mandat.
- Point sur les travaux et subventions :
 - Monsieur le Maire informe le conseil des réponses obtenues du FDI et de Territoire d'Energie pour les huisseries de l'école maternelle et le cabinet paramédical. La mairie reste en attente de l'attribution de subventions de la part de la DETR.
 - L'artisan retenu pour l'intervention sur le toit de l'église a également été sollicité pour le démoussage l'entretien du toit de la mairie. Compte tenu de son devis, il interviendra pour les deux chantiers entre le 15 et le 20 juillet 2021, mutualisant ainsi l'utilisation de la nacelle.
 - Les travaux de la mairie et toutes les dépenses annexes y afférant se sont élevés à 180 815 € HT, subventionnés à 66 %.
- Festivités du 13 juillet 2021 :
 - Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le feu d'artifice, qui sera tiré par D. Ferrandin dans le champ appartenant à L. Dujardin, est commandé.
 - Il a demandé un devis pour le repas auprès des nouveaux repreneurs de l'Auberge. Le conseil municipal se prononce en faveur du menu à 12 € par personne (entrée + plat froids), sachant que les participants apportent des desserts à partager, que la mairie fournit l'apéritif et le Maire le vin sur ses deniers propres. S. Apruzeese demande si un prix inférieur est prévu pour les enfants.
 - Ch. Bourrat précise que le montage du barnum aura lieu le 12 juillet à partir de 18h. Il s'occupe du tract à destination des habitants.
- Rumeurs infondées concernant un habitant de Guainville, époux d'une adjointe de cette commune contrainte de démissionner : à l'issue du procès le mettant en cause, M. Marie-Louise a été totalement blanchi des accusations infondées à son encontre et souhaite que les rumeurs malveillantes cessent au plus vite pour que sa famille retrouve une vie normale.

9) Tour de table

C. Huet relate les éléments clés du dernier conseil syndical du Sirp :

- A ce jour, le Sirp a enregistré une dizaine d'inscriptions de moins que lors de la précédente rentrée scolaire, laissant planer le spectre d'une suppression de classe si la tendance se confirme. Du coup, une demande d'inscription d'un enfant de la Chaussée d'Ivry va être acceptée.
- Madame Le Gall, la directrice de Guainville part à la retraite et sera remplacée.
- Les tarifs de cantine vont subir une augmentation de 2 % (proche de l'inflation), soit un coût supplémentaire de 0,07 € par repas.
- Enfin, le transport scolaire sera désormais géré par l'Agglo du Pays de Dreux qui en a la compétence. Le Sirp devra toutefois supporter le tarif aller-retour pour la cantine, non pris en charge.

C. Huet signale le pont abîmé sur la route du Mesnil-Simon. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la plaque d'immatriculation du véhicule en cause a été relevée et transmise aux services départementaux en charge des routes.

C. Huet déplore le comportement incivique de certains de ses voisins qui n'hésitent pas à faire du feu avec des hauteurs de flammes dépassant le toit de certaines maisons, brûlent du plastique dans la journée, dégageant une odeur intolérable.

L. Dujardin suggère de prévenir le Maire sur le coup quand ce type de comportement arrive, pour une intervention immédiate. Après coup, il est difficile d'agir. Monsieur le Maire ajoute qu'il faut rester tolérant et faire la chasse aux exceptions, mais en agissant sur le fait. Il note que l'ensemble du village est relativement calme et qu'il agit

dès lors qu'une incivilité est portée à sa connaissance. C'est cette démarche de dialogue qui contribue notamment au plutôt bon esprit du village.

C. Huet informe le conseil municipal que plusieurs vols de motos ont été signalés et que les auteurs de ces vols auraient été aperçus sur la commune de Gilles. Elle incite les propriétaires de moto à la prudence.

C. Huet souhaite savoir si le démarrage de l'Auberge est à la hauteur des espérances des nouveaux gérants. Monsieur le Maire l'invite à lire l'article dans le prochain *Tambour* à ce sujet et confirme le très bon démarrage de l'activité.

P. Boquet ajoute que la terrasse et l'arrière ont été très bien arrangés.

J. Lehoux demande où en est la reconstruction de l'abribus.

D. Ferrandin a bien reçu le matériel et est en train de monter la structure.

S. Lamouille interroge le conseil sur la date retenue pour la fête du village.

Monsieur le Maire remercie S. Lamouille d'avoir accepté de faire une démonstration de Vo Vietnam lors de cette fête, qui se tiendra le 18 septembre prochain. S. Lamouille prévient le conseil que la situation sanitaire a fait perdre de nombreux adhérents à l'association, notamment des enfants et des adolescents. La démonstration sera donc logiquement plus réduite que lors des précédentes éditions.

D. Ferrandin fait part au conseil des points marquants de la dernière commission assainissement de l'Agglo :

- L'équilibre budgétaire sera réalisé en augmentant le nombre de contrôles sur les mutations (ventes).
- La commune de Gilles est toujours éligible aux subventions pour les assainissements classés E et inscrits dans une aire de captage, mais il y a peu de demandes. Monsieur le Maire propose de faire une information à ce sujet sur le site de la commune.
- L'Agglo du Pays de Dreux réfléchit à un possible couplage de la commission assainissement avec celle sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).
- Le Spanc est toujours à la recherche d'un agent compétent en matière de gestion des contrôles.
- Les propriétaires d'assainissements classés C n'ont pas l'obligation de procéder à la mise aux normes de leur système, sauf en cas de vente de leur bien.

D. Ferrandin revient sur le sujet du Sirp, à la suite de la lecture d'un compte rendu de conseil municipal de Guainville, qui évoque la réfection de la cantine.

C. Huet et G. Aubry précisent que des réserves budgétaires commencent à être constituées, des travaux significatifs devant être entrepris à l'avenir.

D. Ferrandin s'étonne qu'un tel sujet soit du ressort communal et non de celui du Sirp.

E. Mascret annonce que des raisons personnelles l'amènent à devoir démissionner de son poste d'adjointe avec effet début août, date de son déménagement près de Toulouse.

Monsieur le Maire souhaite relever les quatre principales qualités d'E. Mascret qu'il voit partir à regret : efficacité, discrétion, fiabilité et franchise. Ces qualités ayant été extrêmement précieuses tout au long de leur collaboration, Monsieur le Maire adresse ses remerciements les plus chaleureux au nom de tout le conseil municipal à E. Mascret pour la qualité du travail effectué au service de la collectivité.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h50.